



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Surveillance et lutte contre ECA et PSA en Auvergne-Rhône-Alpes

DRAAF

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la
forêt**

www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Statut réglementaire de l'ECA

- Arrêté ministériel du 31 juillet 2000 :

Classé en annexe B : lutte obligatoire sous certaines conditions

Restreinte dans le temps ou sur le territoire

Organisation via arrêté ministériel ou préfectoral

- Arrêté du 24 mai 2006 :

Classé en annexe I : introduction et dissémination interdite en France/UE

Contrôle des plants, greffons, PG, etc.

→ Délivrance du PPE : plants certifiés / plants standards

- Arrêté ministériel du 15 décembre 2014 :

Danger sanitaire de 2^e catégorie

→ Prévention, surveillance et lutte peuvent être nécessaire dans l'intérêt collectif



Historique de la lutte contre l'ECA en Auvergne Rhône Alpes 1/2

Premiers pas en 2012

Demandes de diagnostics aux FDGDON + nécessité d'un état des lieux

- 1^{er} arrêté préfectoral en 2012
- Départements couverts : 07 – 26 – 38 – 69
- Caduc au printemps 2013 – pas renouvelé

Relance en 2014

Courrier co-signé FDGDON – CA – FDSEA – JA : signalement au Préfet de région une forte pression de l'ECA en Ardèche

- + Signalements auprès de la FDGDON 26
- Révision de l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ECA
- Consultation de techniciens arbos + INRA



Historique de la lutte contre l'ECA en Auvergne Rhône Alpes 2/2

→ Arrêté préf. signé le 18 décembre 2014 – périmètre de lutte : Ardèche + Drôme

→ Objectifs :

- réponse aux inquiétudes des arboriculteurs
- état des lieux de la maladie sur la région
- permettre l'indemnisation / FMSE

→ Prospection sur l'ensemble du verger d'abricotier en quelques années

→ En 2015, manquait l'Isère

→ Nouvel arrêté préf. signé le 23 mars 2016



Quelques chiffres

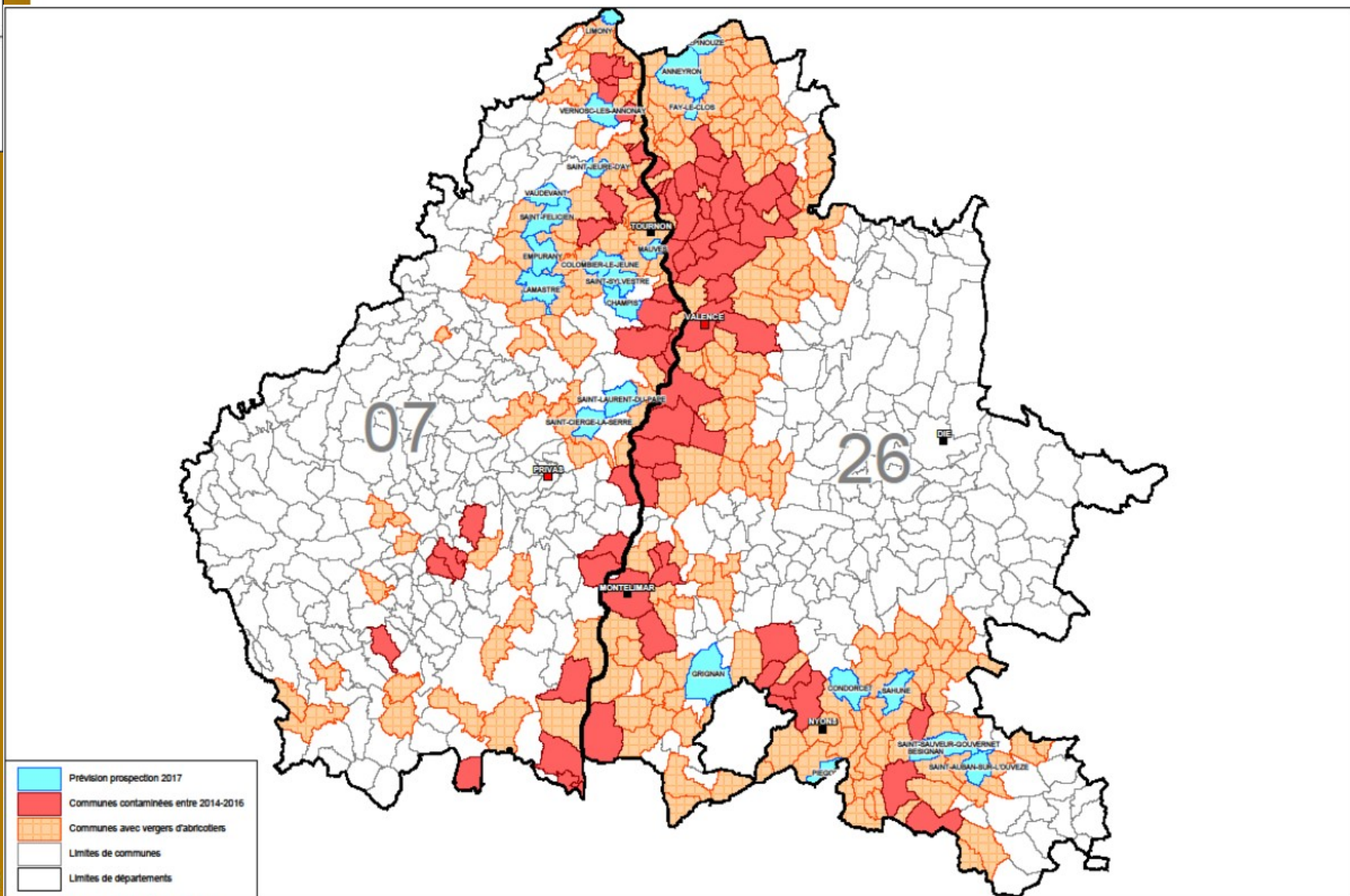
- 2015 : 817ha surveillés, 1707 arbres contaminés
- 2016 : 880ha surveillés, 6227 arbres contaminés
- Au 31/03/2017 : 384ha surveillés, 1632 arbres contaminés



Contamination et prospection

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF



Principes de la lutte

- Périmètre restreint (art 1) :

Principaux départements producteurs d'abricotiers : 07 + 26 + 38

- Déclaration obligatoire (art 2):

Si présence ou suspicion de la maladie

☉ DRAAF-SRAL / FREDON / FDGDON

- Liste de Prunus à risque (art 3):

Prunellier

Myrobolan

Prunier domestique

Prunier japonais

Abricotier

Pêcher

risque

Capacité des espèces à attirer et héberger le psylle vecteur de l'ECA



Principes de la lutte

- Mesures de lutte obligatoire (art 4) :

Repérage et élimination des arbres malades

Élimination des rejets depuis les porte-greffes (sur arbres sains ou après élimination)

Élimination des parcelles abandonnées de prunus à risque adjacentes à des parcelles en production

→ arrachage ou coupe + dévitalisation

- Recommandations (art 5):

Protection des arbres fruitiers contre les psylles en fin d'hiver

Élimination des Prunus à risque sauvages en bordure de verger uniquement

- Organisation de la surveillance (art 6):

Par les FDGDON, coordination par la FREDON RA, sur prescriptions du DRAAF-SRAL ARA



Principes de la lutte

- Sanctions (art 7) :

Travaux d'office (CRPM – Article L 251.10)

PV de constatation d'infraction (CRPM – Article L 251.20)

- AP toujours en vigueur

Pas de limite dans le temps inscrite

Devrait être consolidé par un PCV



A nous d'en discuter !





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Surveillance et lutte contre PSA en Auvergne-Rhône-Alpes

DRAAF

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la
forêt**

www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Historique de la lutte contre PSA en Auvergne Rhône Alpes 1/2

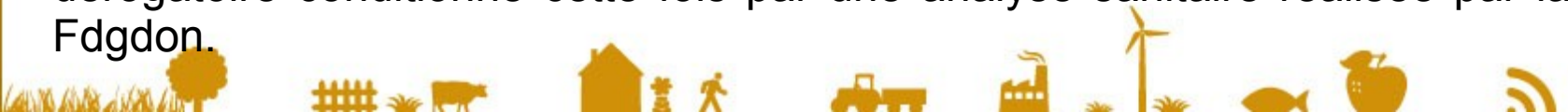
Premiers pas en 2014 / 2015

A la suite de la prospection 2014 et à la demande de la profession dans la Drôme, un arrêté préfectoral de lutte obligatoire pour les parcelles atteintes à plus de 25 % est signé le 13 février 2015.

Une réunion d'information publique a précédé cet arrêté et les arboriculteurs ont pu voter pour/contre les mesures de luttés obligatoires.

Un système de dérogations a été accordé pour les exploitants voulant garder leur parcelle malgré des taux de contamination supérieurs à 25%. Cette dérogation a été justifiée essentiellement par la parution tardive de l'arrêté, les arboriculteurs ayant déjà fait les travaux de taille et les premiers amendements

Une prospection est organisée au printemps 2015 et début octobre, un nouvel arrêté de lutte obligatoire est signé. Il intègre également un système dérogatoire conditionné cette fois par une analyse sanitaire réalisée par la Fdgdon.





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Historique de la lutte contre PSA en Auvergne Rhône Alpes 2/2

Début 2016, il est décidé d'abandonner les prospections du Secteur « nord de Valence » puisque :

- la situation des vergers est connue : PSA est présent dans presque tous les vergers et souvent de façon importante
- les arboriculteurs voulant bénéficier des indemnités FMSE pour changer de production l'ont déjà fait en 2014 ou 2015

A la demande des professionnels , une nouvelle prospection est réalisé en 2016 sur le secteur de Loriol, peu impacté jusqu'à présent par PSA.

L'objectif est de prospecter autour des parcelles connues comme contaminées pour apprécier l'extension de la bactérie. La prospection est programmée au printemps sur symptôme dit primaire pour pouvoir alerter les producteurs rapidement sur l'état sanitaire de leur verger.

L'Isère et l'Ardèche sont écartés du plan de surveillance et il est décidé que pour ces deux départements il y aura uniquement des confirmations de contamination sur demande des producteurs.





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

SITUATION ACTUELLE PSA en Auvergne Rhône Alpes

A ce jour, la situation connue est la suivante :

Ardèche : contamination confirmée par analyse 2017 sur 2 parcelles avec risque

Isère : une seule parcelle contaminée, confirmée par analyse, aucune alerte en 2016

Drôme, nord de Valence : contamination généralisée à presque l'ensemble des vergers, pertes conséquentes, perte de récolte globalement en atténuation

Drôme, secteur Loriol : contamination en progression sensible en 2016, perte de récolte limitée à quelques vergers





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

PROPOSITION PSA 2017 en Auvergne Rhône Alpes

Sans événement nouveau, le SRAL ne financera pas de prospection en verger pour la campagne 2017

Le SRAL pourra participer à la prise en charge financière de 10 prélèvements dans le cadre d'une prospection initiée par une OP et réalisée en partenariat avec la FREDON

Concertation inter-régional en vue de définir s'il y a lieu une stratégie de lutte et pour coordonner les actions

